

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt deux, le quatre avril** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBON SUR VOUEIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022.

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 13

votants 14

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTINY, Claude STEINER, Claude TOURAND, MMES Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON Isabelle ROUSSILLAT.

Absente excusée : Mme Nadine GAUSSE qui a donné procuration à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Objet :

Carte communale : recrutement d'un urbaniste

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans une précédente séance, le Conseil Municipal avait décidé d'élaborer une carte communale en remplacement du R.N.U. permettant d'organiser l'urbanisation de la commune, de préserver le cadre de vie et de mettre en valeur le territoire communal.

Madame le Maire a sollicité plusieurs bureaux d'études pour élaborer cette carte communale, mais seul le groupement T. GUILLET (urbaniste) et Impact Conseil (société d'études sur l'eau et l'environnement) a répondu à cette offre.

Madame le Maire présente le devis qui s'élève à la somme de 10 500,00 € HT pour les phases 1, 2 et 3 et à la somme de 3 500,00 € HT pour les options 1 et 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ Accepte la proposition du groupement T. GUILLET et Impact Conseil pour les phases n°1 « diagnostic et état initial de l'environnement », n°2 « définition du projet et délimitation du périmètre constructible » et n°3 « phase administrative et finalisation du dossier » ainsi que pour les deux options.

☞ Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

☞ Décide que cette délibération annule et remplace la délibération signée le 18 mai 2022 ayant le même objet.

Au registre sont les signatures

Affiché le :

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 mai 2022

Le Maire,

Cécile CREUZON